



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21137

Consultant: Jean Pierre MAURUS
Barlechy Off. M. Cissé, ITPD/IS/IP/AFR

SP.
illegible

L'ILE MAURICE A LA CROISEE DES CHEMINS

(03/95)

La réussite de l'Ile Maurice est un fait indéniable.

Sorti du sous développement et du chômage en vingt ans, le cas mauricien est un cas d'école pour les pays en recherche de cette miracle. Comment, en effet, dans la conjoncture de 1995 être obligé d'importer de la main d'oeuvre étrangère (de Chine en grande part) pour fournir les bras qui ne sont plus disponibles à Maurice pour cause de plein emploi !

Comment, en effet, alors que les pays en voie de développement entretiennent des rapports contentieux avec le FMI, comprendre que dans le même temps les mauriciens libèrent définitivement les dernières contraintes du contrôle des changes. Et cela dans un pays qui est un modèle de démocratie au moment où la coopération internationale veut faire le lien entre droit de l'homme et aide internationale (Sommet de la Baule/Négociation de LOMÉ). Sait-on que l'Ile Maurice est le seul pays où l'opposition ait gagné, dans une élection libre, la totalité des sièges à une élection parlementaire (1981).

Ce bilan positif où chaque mauricien bénéficie d'un revenu de 2270 US\$/an, où le salaire minimum du marché a dépassé 1000FFrs par mois, est cependant basé sur un certain nombre de données qui vont évoluer dans un proche avenir. Et évoluer de façon radicale, et de façon négative.

LES ACCORDS MULTIFIBRE et LES ACCORDS DE LOMÉ.

La Zone Franche est un des piliers essentiels de l'économie mauricienne, assurant 70,5% des exportations du pays (soit 7,36MM de roupies, l'équivalent de 2,23MM de FFrs). Or la Zone Franche, notion administrative et non géographique, qui compte aujourd'hui 509 entreprises employant 83 863 personnes fin 94, repose essentiellement sur les Accords de Lomé, et dans une moindre mesure du système GSP.

B. S. S.

Lomé permet aux produits EPZ (EXPORT PROCESSING ZONE) de pénétrer les marchés de la Communauté Européenne sans droit de douane et sans quotas. Ceci représente un avantage indéniable par rapport aux produits similaires fabriqués en Extrême Orient qui, eux, sont frappés d'un droit de douane de 14%, et soumis à des quotas par marché en application des Accords Multifibres liants les pays asiatiques aux pays OCDE.

Or dans la libéralisation des échanges orchestrée dans le cadre du GATT, la levée des Accords Multifibres est programmée. La date négociée a été reporté au delà de l'an 2000, mais les mauriciens doivent se préparer à affronter une concurrence sur les marchés européens jusqu'ici chasse gardée par Lomé

Il est d'ailleurs surprenant que les Mauriciens songent à demander aux Européens une compensation financière pour cet avantage bientôt forclos. Alors que dans l'autre sens ceux ci n'accordent pas aux produits européens des avantages réciproques pour pénétrer le marché mauricien.

Dans cette perspective de compétition, l'Ile Maurice est-elle prête ?

La réponse est floue car les entreprises EPZ sont encore celles de la première phase d'industrialisation avec une forte proportion d'entreprise textile (89% de l'emploi), mais avec des couts minute qui sont ceux de la seconde phase d'industrialisation. Soit 14 300 FFRs par poste de travail pour 130 140 minutes annuelles soit 1,11FFRs/minute ou 6,60FFRS/heure; qu'il faut comparer avec une charge salariale de 1 121FFRs/an par poste pour 110.400 minutes à Madagascar, soit 0,01FFRs/minute ou 0,61FFRs/heure; une comparaison de 1 à 11, ce qui explique les délocalisations de Maurice vers la Grande Ile.

Les Mauriciens sont pris dans un étau, et ne peuvent résister que grâce aux protections des Accords de Lomé et au manque de fabricants crédibles dans les pays ACP par rapport aux besoins de l'Union Européenne.

LE PROTOCOLE SUCRE

Le deuxième pilier de l'économie de l'Ile repose également sur un accord multilatéral extrêmement favorable. Le Protocole Sucre. Lors de l'adhésion du Royaume Uni à la CEE, ce pays est arrivé avec tous les accords qu'il avait signé avec ses anciennes colonies du Commonwealth. Ainsi, l'Ile Maurice qui avait un protocole pour vendre son sucre à un prix privilégié et garanti, supérieur au cours mondial.

Aujourd'hui les mauriciens peuvent vendre aux Européens, en fait les Anglais, un quota de 500.000 Tonnes de sucre par an au même prix que ceux que Bruxelles garantie aux bettraviers européens. Sachant que la production de sucre varie entre 620.000 et 720.000 tonnes en fonction des cyclones, l'Europe absorbe toute la production compte tenu de la consommation locale et d'un petit débouché aux Etats Unis. Les mauriciens bénéficient d'une rente formidable provenant du différentiel entre les cours garantis par les européens et ceux du marché mondial. Cet avantage est évalué à 2 Milliards de roupies par an (soit 600 millions de FFrs pour un PIB de 13,6MM FFrs).

A une époque où les consommateurs/contribuables européens traquent les déficits, le financement des oligopoles sucriers mauriciens via le prix du sucre peut-il durer à long terme ?

Ne s'agit-il pas d'une aide au développement curieusement orientée, celle qui aboutit à maintenir une activité non compétitive au niveau mondial, retenant une main d'oeuvre qui serait plus utile dans d'autres secteurs productifs, comme le tourisme.

Mi Décembre 94, le Ministre de l'Agriculture, K.RUHEE a réuni une convention nationale pour réfléchir aux réorientations du secteur agricole

UNE AIDE INTERNATIONALE REDEPLOYEE

Plus largement c'est la transition entre un état de pays en voie de développement à un état de pays intermédiaire qui conditionne le devenir du pays. Avec les conséquences directes sur la limitation des aides multilatérales et bilatérales.

Dans les quatre Conventions de Lomé, c'est la somme de 193,3 millions d'écus qui a été accordé par les Européens au développement mauricien. Avec la renégociation laborieuse de Lomé V, certains pays renouent à aider plus, et même autant, les pays ACP. L'Europe de l'Est est avide de financement, et dans les pays ACP, l'Ile Maurice n'est plus prioritaire du fait de son succès.

Les Mauriciens ont depuis longtemps cherché d'autres axes de coopération: La ZEP, la COI et aujourd'hui l'INDIAN OCEAN RIM organisation regroupant tous les pays riverains de cet océan. L'Europe absorbant 65% des exportations mauriciennes et fournissant 74% de ses touristes, le lien ombilical est loin d'être coupé !

UN NOUVEL EQUILIBRE

C'est donc avec des aides internationales réduites, avec des zones de chalandise plus contestées, la fin d'accords privilégiés issus d'une période coloniale d'un autre siècle, avec la montée en puissance de pays concurrents au sein même de l'Océan Indien, que l'Ile Maurice doit affronter l'arrivée du 21ème siècle.

La première phase du développement mauricien a été basé sur un coût de main d'oeuvre aujourd'hui oublié, et sur des protections inspirées d'une époque révolue. Ce développement doit s'adapter à une compétition nouvelle.

Trade not Aid implique travail et productivité.

Conscient du problème, les autorités ont multiplié les facilités pour permettre aux entreprises de se repositionner et de chercher des solutions dans l'accroissement du contenu technologique du MADE IN MAURITIUS. Ainsi le Pioneer Status Certificat et le Strategic Local Enterprise Scheme casse le cloisonnement entre secteur EPZ et le marché local. De même la Bourse des valeurs est maintenant ouverte aux investisseurs étrangers. Off Shore Banking, Port Franc, ce cocktail de mesures a permis à l'investissement dans le secteur manufacturier de battre des records en 94 avec 2,77MM de RMU d'investissements (840M FFrs).

Et la formation de capital brut par emploi créé est de 59000RMU (18000FFrs) soit le double de celui de 1993 (27000RMU). Ce qui fait dire au Ministre des Finances, R. SITHANEN que l'Ile Maurice est passé du labour intensive au capital intensive.

Le pays est a la croisée des chemins. Stagner dans les avantages d'un protectionnisme de zone hérité d'une époque révolue, ou s'ouvrir aux turbulences de la seconde phase d'industrialisation.

La solution est dans le travail, et si le pays reste le petit tigre qui s'endort à 16hs (heure de fermeture des bureaux) comme le décrit le FINANCIAL TIMES, la c roisée des chemins peut se finir dans le décor.

MAURICE

La zone franche: un atout pour le développement industriel

par Jean-Pierre MAURUS (*)

Les zones franches industrielles sont-elles un atout pour l'industrialisation? Au vu de plusieurs expériences récentes, les avis sont partagés. Ceux qui sont contre mettent en avant le fait qu'il s'agit d'enclaves artificielles dans l'économie, sans effet d'entraînement sur le développement; ils reprochent aussi aux investisseurs de se contenter souvent, pour profiter des conditions offertes, d'implanter des chaînes d'assemblage, mais sans réaliser dans les pays une valeur ajoutée substantielle; enfin, ils disent que la création d'emplois est négligeable.

M. Jean-Pierre Maurus, le Secrétaire général de la Soprog, une société qui s'occupe de la promotion de la zone franche de Maurice, n'est pas de cet avis. Et il explique pourquoi dans cet article.

Le développement industriel de l'île Maurice est logiquement conditionné par des caractéristiques géographiques, historiques et sociales.

Sur cette île tropicale de 1820 km² vivent près d'un million d'habitants, dou l'une des densités les plus élevées du monde et une surface disponible insuffisante pour sa population. Située très au large du continent africain, Maurice est dénuée de ressources minérales. Son double héritage colonial fait que l'apport et le mélange des races diverses ont rendu ce pays tolérant et traditionnellement ouvert vers l'extérieur.

L'économie de Maurice a toujours été liée à la culture de la canne à sucre, au point qu'en 1960 les exportations de sucre représentaient 97% du total et que cette seule activité, employant 35% de la population active, constituait 33% du PNB. Une telle activité ne pouvait plus se développer que marginalement, et avait fait le plein en matière d'emploi.

Or la situation démographique était catastrophique. Avec un taux de croissance de près de 3,4% par an, c'était un véritable volcan humain qui explosait. La nécessité de développer l'emploi devenait une simple raison de survie sociale.

La première campagne d'industrialisation

Ainsi une campagne d'industrialisation fut lancée, parallèlement à une politique de limitation des naissances. Les objectifs poursuivis étaient de créer des emplois tout en épargnant des devises, en favorisant l'établissement d'industries de substitution aux importations. Le gouvernement mit donc en place, ce qui

s'appelle toujours aujourd'hui, « les Certificats de Développement ». Accordant des exonérations fiscales sur les dividendes retirés de ces activités, des franchises de droit de douanes pour les équipements, ainsi que des contingentements des produits étrangers concurrents importés, le gouvernement fixait des règles précises laissant aux entrepreneurs privés l'initiative des projets.

Les résultats furent indéniablement positifs. Après des réticences des importateurs traditionnels et celles des consommateurs, dubitatifs sur la qualité des produits fabriqués à l'île Maurice, nombre d'industries nouvelles virent le jour. Alimentation, boissons, meubles, articles en plastique, matériel d'irrigation, jusqu'à une usine de production de 100 000 tonnes d'engrais, tous les secteurs furent touchés et aujourd'hui 115 entreprises emploient plus de 6200 personnes.

Mais ce succès rapide trouva bien vite ses limites — qui sont celles d'une petite île et donc celle d'un marché trop étroit. Cette exigüité influait directement sur les économies d'échelles et rendait les exportations presque impossibles. De

même le décalage dans les coûts de fabrication permettait aux produits importés d'être toujours présents sur le marché, même pénalisés par les droits de douane élevés.

Vers 1970, les leçons étaient tirées. La main-d'œuvre avait prouvé sa capacité à s'adapter à l'industrie, seules les limites étroites du pays étaient une entrave. Les quelques exportations faites vers l'Europe ouvraient la voie. L'île Maurice avait découvert une nouvelle voie de développement moderne: l'habileté et la compétitivité de sa main-d'œuvre devaient lui permettre de se lancer dans la production pour les marchés extérieurs. C'est en produisant massivement que l'on pourrait réaliser les économies d'échelles qui permettraient de compenser l'énorme handicap de la distance entre Maurice et les grands marchés mondiaux. Après l'étude attentive des politiques menées par d'autres pays, le gouvernement fit voter l'« Export Processing Zones Act » en décembre 1970.

L'export processing zone ou la Zone Franche

Concept fiscal et douanier, la Zone Franche est un statut administratif et non pas un concept géographique. Toute l'île peut recevoir les industries et chaque entrepreneur choisit à son gré l'endroit le plus favorable à son installation.

L'idée de ce statut est en effet d'offrir un ensemble de mesures d'incitation à des investisseurs étrangers disposant de marchés établis et de leur donner envie de transférer toute une partie de leurs activités industrielles à Maurice. L'offre combinée d'un environnement industriel compétitif lié à des avantages fiscaux et à la liberté de transfert de capitaux devait permettre de se lancer dans des opérations industrielles d'envergure.

Pour Maurice, les retombées, hormis la création d'emplois et les recettes en devises, devaient permettre le transfert de connaissances industrielles aux Mau-



La Zone industrielle de Plain Laugon

(*) Secrétaire général de la SOPROGI, 14 rue Garnier, Neuilly (France) - Tél. (1) 5202540

triciens pour que ceux-ci, pris dans le mouvement, se lancent à leur tour dans l'industrie avec ou à côté des industriels étrangers.

Les mesures d'incitation étaient attractives.

- importation en franchise des biens d'équipement et des matières premières;
- exonération de 10 ans de l'impôt sur les sociétés;
- exonération de 5 ans pour les dividendes;
- libre rapatriement du capital et des dividendes;
- location à bail de bâtiments industriels disponibles;
- aide à la construction

Elles étaient complétées par d'autres facilités et services concernant les permis de séjour, la participation à des foires à l'étranger, à la possibilité de vente partielle sur le marché local. Mais l'avantage le plus déterminant était celui d'une main d'œuvre jeune, adaptable, disponible et très compétitive. Les charges sociales, limitées à une cotisation minime à un fond de retraite pour leur partie obligatoire, dépendent des employeurs pour les autres avantages comme les transports, les cantines, les primes diverses. Si bien que compte tenu du coût de la main d'œuvre et du besoin de transporter matières premières et produits fabriqués sur de longues distances, le type d'industries potentiellement capable de s'investir à Maurice tourne autour de la fabrication partielle ou complète de produits à haute valeur ajoutée par rapport à leur poids et leur volume. Les plus représentatifs sont ceux dépendant de la confection, de la bonneterie, de l'électronique, du jouet, de l'horlogerie, de la joaillerie, des industries du cuir; mais cette liste n'est aucunement limitative.

Le démarrage de cette nouvelle formule d'investissement fut très rapide. Le progrès le plus significatif ayant été accompli dans le domaine de l'industrie textile. De plus, vu la position de Maurice, d'abord comme membre de la Convention de Yaoundé, puis des Conventions de Lomé, il est apparu nécessaire de favoriser la création d'une industrie textile intégrée verticalement pour satisfaire aux exigences des règles d'origine de la CEE. C'est ainsi que tout un ensemble industriel vit le jour, puisque dès 1974, les exportations de la Zone Franche dépassaient 100 millions de roupies (soit 75 millions de francs).

Dans les vêtements, l'électronique mais aussi dans des secteurs aussi sophistiqués que la taille et le polissage de diamants et de pierres précieuses, la présence de l'habileté technologique et manuelle de l'état ainsi donnée par la mise en œuvre



Mauritius Government Tourist Office

Marché central de Port Louis

La création de la zone franche a beaucoup stimulé l'industrie textile

de techniques avancées. L'adresse de la main d'œuvre mauricienne a même rendu possible la fabrication de maquettes de bateaux à la réputation désormais mondiale.

En juin 1975, le seuil des 50 entreprises était dépassé, ainsi que celui, symbolique des 10 000 emplois, c'est-à-dire quatre ans et demi après la mise en place du statut EPZ. Le total des exportations atteignaient 136 millions de roupies, soit plus de 100 millions de francs.

Le développement de ce secteur industriel nouveau a eu des effets induits bénéfiques sur les industries de substitution aux importations, qui, avant la Zone Franche, souffraient de l'exiguïté du marché intérieur. Les emplois créés ont fourni un pouvoir d'achat supplémentaire, au bénéfice des industries de substitution. En outre, beaucoup d'industries traditionnelles ont trouvé de nouveaux débouchés. Tables, chaises, emballages carton et plastiques, mais surtout l'industrie de la construction. En effet, usines, zones industrielles, maisons, et le tout complet par la construction des hôtels pour le tourisme, ont permis le développement de toutes les professions dépendant de la construction. Mais la liste est loin d'être limitative et l'on pourrait parler du développement de toutes les activités financières: banques, assurances, des activités de transport locaux, aériens, maritimes; et du développement des secteurs administratifs.

Les économies d'échelles rendues possibles dans tous les secteurs de la vie mauricienne et l'élargissement des possibilités offertes aux firmes traditionnelles, ont donné à tout le pays une mentalité exportatrice. La Zone Franche a stimulé les milieux économiques et a lancé une nouvelle ère de développement.

La politique du gouvernement a toujours voulu que les capitaux locaux puis-

sent être associés à la création des nouvelles entreprises. Sans que ce souhait ne devienne loi ou obligation, le gouvernement a toujours ardemment désiré que les industriels locaux investissent à côté des capitaux étrangers.

Cette volonté s'est rapidement concrétisée dans le fait que le secteur privé mauricien, aidé par les prix du sucre exceptionnels de 1973, s'est lancé résolument dans la bataille du développement, et aujourd'hui plus de la moitié des entreprises créées l'est par des Mauriciens et 48,8% du capital investi est d'origine mauricienne.

Les résultats chiffrés

En Mars 1984, il existait 153 entreprises employant 28 954 personnes. Mais compte tenu des fermetures inéluctables des entreprises, c'est la création de 209 unités qu'il faudrait prendre en compte. Le chiffre total des exportations avait atteint fin 82 le chiffre de 12 35,5 millions de roupies (soit 800 millions de francs environ) ce qui représentait 32,1% du total des exportations de l'île Maurice, les deux autres tiers étant essentiellement constitués par le sucre.

Sur ces 1235,5 millions, la CEE en absorbait 992 millions et le reste du monde 243,5 millions. Dans l'autre sens le total des importations de matières premières et d'équipement se montait à 742,4 millions de roupies, ce qui dégageait un gain net pour le pays de 493,1 millions de roupies.

Cette contribution nette est à comparer avec le déficit de la balance commerciale qui se montait pour 1982 à 685 millions de roupies et qui sans cet apport aurait pu être de 1179 millions de roupies. Ce qui revient à dire que la Zone Franche contribue à diminuer la balance commerciale de 42%. Et ce pourcentage est en constante augmentation.

Les mécanismes du succès

Il faut mettre en exergue les liens avec la CEE. L'île Maurice a voulu s'associer à la Communauté économique européenne par la Convention de Yaoundé pour bénéficier de l'accès de ses produits dans les pays européens, en franchise et sans contingents, dans le respect du régime des règles d'origine en vigueur. Elle a ainsi bénéficié des avantages financiers commerciaux et techniques résultant de la Convention pour les pays associés. Plus récemment avec Lomé I et Lomé II elle a obtenu d'autres avantages dont celui d'un prix garanti pour son sucre, prix en relation directe avec le prix payé aux producteurs européens.

Ces deux aspects, sucre et industrialisation, sont à la base du développement

économique récent de Maurice, et au delà des liens historiques, ce sont des liens économiques profonds qui unissent aujourd'hui l'Europe et l'île Maurice.

Dans les mécanismes du succès, il faut aussi citer, à un autre niveau, la promotion constante, large et coordonnée des possibilités d'accueil de Maurice. Chaque Mauricien est devenu un « vendeur » de la Zone Franche et nombreux sont ceux qui sillonnent le monde à la recherche de partenaires étrangers ou de marchés nouveaux. Une campagne orchestrée s'appuyant sur des bureaux de promotion permanents en Europe, permet une relance continue des milieux industriels occidentaux. Citons les bureaux de Paris, Londres et Bonn, dont l'action est relayée par les services du Ministère de l'Industrie à Maurice. C'est sous l'autorité de ce Ministère que la Zone Franche est devenue ce qu'elle est : un instru-

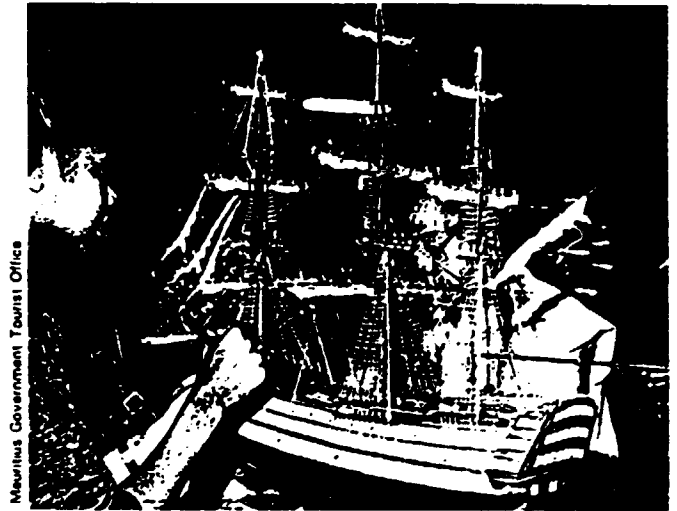
années. Mais d'autres obstacles existaient plus subtils à effacer. Celui des taux de fret, aérien et maritime, aux coûts prohibitifs aux lancement d'activités d'exportation, et où un effort transitoire était nécessaire avant que l'augmentation des volumes d'exportation justifie des diminutions de prix. Des négociations eurent lieu et purent aboutir grâce à l'action du Ministère de l'Industrie et à la compréhension d'Air France. Mais le problème ne peut jamais se résoudre définitivement et les négociations reprennent souvent pour réadapter les coûts de transport aux nécessités de la rentabilité des lignes et à celle de la compétitivité des produits transportés. Et pour élargir le problème, les plus gros obstacles vinrent de la récession en Europe, car Maurice n'a véritablement émergé industriellement que vers 74-75; ce qui, il faut bien l'avouer, n'était pas le meilleur moment. L'apprentissage a été

Mais cet état de fait, le textile et la bonneterie occupant les 2/3 des 28 000 employés de la Zone Franche, est plus subtil que souhaité. Et malgré les efforts pour diversifier les activités, le textile occupera encore longtemps la vedette. Ceci dit, les premiers résultats de cette volonté commencent à se réaliser. Ainsi des usines de fabrication et de montage de montres, de fabrication de cadrans de montres, de lunetterie, voient le jour. Mais d'autres secteurs sont également prospectés comme ceux des matériels électriques, d'instruments de précision, d'électronique. Mais si le Gouvernement souhaite le marché, lui, décide.

Une telle politique qualitative et quantitative a besoin de s'appuyer sur des structures créées pour ces objectifs. Ainsi, parallèlement à une remise en cause des avantages accordés, et ceci dans un sens plus incitatif, un organisme spéciali-



Une vue de Port Louis, la capitale



Mauritius Government Tourist Office

Maurice a acquis une réputation mondiale dans la fabrication de maquettes de bateaux

ment irremplaçable de développement, si bien intégré au pays qu'il existe un consensus national sur sa pérennité.

Les obstacles

Adapter un pays tout entier aux exigences d'une création rapide d'entreprises industrielles modernes n'alla pas sans occasionner quelques soucis! Et d'abord celui des infrastructures: bâtiments, routes, aéroport, port, tout était à redimensionner au niveau des objectifs. Il fallait éviter les goulots d'étranglement qui par-tout limitaient le développement.

Et malgré quelques retards dus à des habitudes séculaires ou à des nécessités sociales, les bouleversements furent spectaculaires et les transformations succédaient aux améliorations. Ainsi les zones industrielles de Plaine Lauzun, de Coromandel, la nouvelle autoroute, le port rammenage surgirent en quelques

très dur, ce qui explique bon nombre des échecs enregistrés, environ une entreprise sur cinq.

L'avenir

Il est dans un développement massif de la Zone Franche, développement s'accompagnant de celui du tourisme, de la diversification agricole et de celles des ressources de la mer.

Pour la Zone Franche les perspectives sont ambitieuses et l'on verrait avec satisfaction toute une partie des 70 000 sans emplois actuels s'engager dans de nouvelles unités.

Parallèlement à cet effort quantitatif, un effort qualitatif est recherché, si possible. Il est en effet facile de comparer la monoculture de la canne à la mono-industrie textile de la Zone Franche

sé a été créé. Il s'agit du MEDIA, Mauritius Export Development and Industrial Authority. Organisme mixte, secteur public, secteur privé, il a été chargé de l'ensemble des actions de promotion industrielle et commerciale de Maurice.

Sur ces bases, l'île Maurice fonde de réels espoirs. Et le renouvellement prochain de la Convention d'association avec le Marché Commun renforce l'idée de voir venir s'installer des industriels d'Europe et d'autres régions développées. L'île Maurice est résolument décidée à poursuivre ses efforts avec l'aide d'investissements étrangers et cela dans un climat de stabilité éprouvée. Si les obstacles sur la route du développement sont encore nombreux, Maurice veut, avec l'aide de l'Europe, basculer résolument dans le chemin du progrès économique et social. L.P.M.